



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA DRÔME

Direction départementale  
de la Protection des Populations  
Service protection et santé animales  
Tél : 04 26 52 21 61  
Mel : ddpp-spa@drome.gouv.fr

Valence, le 1<sup>er</sup> septembre 2015

### INFORMATION EQUARRISSAGE

Le code rural et de la pêche maritime impose aux propriétaires et détenteurs de tous cadavres d'animaux de les confier à un établissement agréé en vue de leur élimination.

Le prestataire chargé de l'enlèvement des animaux morts dans la Drôme à compter du **1er septembre 2015** est désormais la [société SIFDDA](#) (Groupe SARIA).

Ce service concerne l'équarrissage des animaux d'élevage (bovins, petits ruminants, porcins, volailles, chevaux ...) et celui des animaux des autres professionnels (vétérinaires, centres équestres...), des particuliers ou encore des services publics.

Pour toute demande des services publics, un accueil téléphonique est mis à disposition chaque jour ouvré de 10 h à 12 h au 04 75 51 46 96. Pour les éleveurs, les demandes doivent être faites selon les indications de la plaquette jointe.

En dehors des heures d'ouverture ou en cas de problème pour joindre la société SIFDDA prenez contact avec :

**DDPP de la Drôme**  
33 avenue de Romans  
B.P 96  
26904 VALENCE Cedex

Tel : 04 26 52 21 61 - Fax : 04 26 52 21 62  
Courriel : [ddpp@drome.gouv.fr](mailto:ddpp@drome.gouv.fr)

**Horaires public :**  
09h00 - 11h45  
14h00 - 16h30  
du lundi au vendredi

ou en dehors des heures d'ouverture avec :

**Préfecture de la Drôme**  
3 boulevard Vauban  
26000 VALENCE

Tél : 04 75 79 28 00 - Fax : 04 75 42 87 55